



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 75 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général demeure convaincu que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale, le dialogue régional que le Centre encourage en organisant diverses réunions sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique est soutenu par les États Membres et les milieux universitaires de la région qui le considèrent comme un moyen d'identifier les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes intéressant la région et de chercher des solutions adaptées.

Pendant la période considérée, d'août 2002 à juillet 2003, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant des réunions et des conférences dans la région (Kyoto (Japon), 7-9 août 2002; île de Jeju (République de Corée), 3-5 décembre 2002; et Bali (Indonésie), 10 et 11 février 2003). Il a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de l'élaboration et de la mise au point définitive d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À cet effet, il a organisé une réunion de groupe d'experts et une série de consultations officieuses entre les États d'Asie centrale, ainsi que des réunions consultatives entre ces États et les cinq États dotés de l'arme nucléaire. Le Centre a aussi continué d'aider la Mongolie afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

* A/58/150.



Les consultations concernant le transfert du Centre se sont poursuivies avec le pays hôte. Les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été transmises au Gouvernement népalais en décembre 2001 et en avril 2002, respectivement. Des rappels ont été envoyés aux autorités népalaises en décembre 2002, en février et en mai 2003, et l'on attend leur réponse.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Activités du Centre	3–21	3
III. Dotation en effectifs et financement	22–26	6
IV. Conclusions	27–29	7
Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice 2002		8
II. Activités à financer		9

I. Introduction

1. Le 22 novembre 2002, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 57/92, intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Aux paragraphes 5, 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activités; l'a prié instamment de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement; et l'a prié de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande. Il couvre les activités menées par le Centre pendant la période d'août 2002 à juillet 2003. Un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre couvrant l'exercice 2002 est contenu dans l'annexe I. L'annexe II indique les activités pour lesquelles le Centre doit trouver un financement auprès de donateurs.

II. Activités du Centre

3. Le Secrétaire général demeure convaincu que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les établissements universitaires de cette région ou d'autres régions ainsi que les réunions organisées par le Centre ont confirmé qu'on souhaitait vivement voir le Centre continuer à favoriser le dialogue régional et sous-régional dans un souci d'ouverture et de transparence et afin de renforcer la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre avaient été très utiles.

4. Dans cet esprit et malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées qui ont versé des contributions volontaires, le Centre a organisé, pendant la période considérée, une conférence régionale sur le désarmement intitulée « Le défi que pose le terrorisme à la sécurité internationale et au désarmement : dimensions mondiales et régionales », qui a eu lieu à Kyoto (Japon) du 7 au 9 août 2002.

5. La conférence, organisée en étroite coopération avec le Gouvernement japonais et la ville de Kyoto, a réuni une quarantaine de participants représentant des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG). Elle a examiné notamment les effets des attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur la sécurité; les rapports entre le terrorisme et les armes de destruction massive; le renforcement des législations en vigueur; d'autres armements et technologies nouvelles; la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire; et les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales face au terrorisme.

6. Les participants se sont vivement félicités du caractère opportun de cette conférence, qui a eu lieu à un moment où le terrorisme menace la sécurité de la

communauté internationale, notamment par l'utilisation d'armes de destruction massive. Les participants ont réaffirmé qu'un processus multilatéral de maîtrise des armements et d'établissement de normes en matière de désarmement reste un moyen efficace de lutter contre le terrorisme. À cet égard, ils ont appelé au renforcement des traités et conventions existant dans ce domaine.

7. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de servir de cadre aux discussions de la communauté de l'Asie et du Pacifique sur les problèmes de sécurité et de désarmement en organisant des réunions régionales. Le Centre et la République de Corée ont organisé conjointement une conférence sur les questions de désarmement et de non-prolifération intitulée « L'évolution de la dynamique sécuritaire et son incidence sur le désarmement et la non-prolifération », qui a eu lieu dans l'île de Jeju en République de Corée, du 3 au 5 décembre 2002.

8. Une trentaine de participants représentant des gouvernements, des instituts de recherche et des ONG ont assisté à cette conférence, qui a examiné entre autres l'évaluation de la sécurité, le processus de désarmement, les rapports entre le terrorisme et les armes de destruction massive, le désarmement et la non-prolifération sur la péninsule coréenne, les armes de destruction massive et les missiles, et le rôle du désarmement et l'élimination du terrorisme.

9. La conférence de Jeju a été considérée comme très utile par les participants car elle leur a permis de traiter des questions urgentes, en particulier la non-prolifération en Asie du Nord-Est, les armes de destruction massive et le terrorisme, et le renseignement dans le contexte de la vérification.

10. Durant la période étudiée, le Centre a organisé, en coopération étroite avec les Gouvernements indonésien et japonais, une réunion régionale sur le suivi du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans l'optique Asie-Pacifique, qui a eu lieu à Bali, Indonésie, les 10 et 11 février 2003. Une quarantaine de participants venant essentiellement de l'Asie du Sud-Est y ont assisté.

11. Cette réunion a examiné le rôle des interlocuteurs nationaux et des organismes nationaux de coordination; la coopération transfrontière et l'échange d'informations; la législation et la réglementation nationales et les procédures administratives; le système d'autorisation des exportations/importations et le marquage; la gestion des stocks; et le rôle de la société civile.

12. Cette réunion a donné aux interlocuteurs désignés en Asie et dans le Pacifique une première possibilité d'échanger des renseignements sur la façon dont ils mettent en oeuvre le Programme d'action. Elle a permis d'étudier les moyens d'intensifier la coopération entre les pays de la région et d'aider les États Membres à préparer la première réunion biennale des États, qui a eu lieu à New York du 7 au 11 juillet 2003 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Centre continuera de fournir aux États de l'Asie et du Pacifique et aux organisations régionales l'aide dont ils ont besoin pour cette mise en oeuvre.

13. Le Centre a accueilli aussi un atelier des Nations Unies sur la transparence en matière d'armement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Bali (Indonésie) les 14 et 15 février 2003, en coopération étroite avec le Gouvernement indonésien et le Département des affaires de désarmement du Secrétariat. Cet atelier, qui a réuni une quarantaine de participants, avait pour but de les familiariser avec le Registre des armes classiques de l'ONU et le système des Nations Unies pour l'établissement

des rapports normalisés sur les dépenses militaires, et de les inciter à accroître leur participation dans ce domaine.

14. Au cours de la période considérée, le Centre est resté en relation étroite avec le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique dont il a invité les membres à participer aux réunions qu'il avait organisées. Il a continué d'étudier la possibilité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Forum des Îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), des établissements universitaires et des ONG de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a entamé des consultations avec certains membres de l'ANASE et le secrétariat du Forum des Îles du Pacifique afin d'étudier les possibilités de coopérer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

15. Le Centre a continué d'instaurer des relations de travail fructueuses avec les organisations internationales qui s'occupent du désarmement. À cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont été invitées à participer à la conférence organisée par le Centre à Kyoto. Le Directeur du Centre a participé à un atelier régional sur la Convention sur les armes chimiques qui était organisé par le secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et qui a eu lieu à Chiang Mai (Thaïlande) du 10 au 12 mars 2003, à un séminaire des États de l'ANASE sur la non-prolifération des armes nucléaires qui était organisé par l'AIEA à Kuala Lumpur (Malaisie) du 31 mars au 2 avril 2003, et à un atelier sur la coopération internationale et la mise en oeuvre nationale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires organisé pour les États du Pacifique par le secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a eu lieu à Nadi (Fidji) les 16 et 17 juin 2003. Le Centre entend intensifier les rapports et les relations de travail avec ces organisations.

16. L'utilité du dialogue régional que le Centre souhaite favoriser, notamment en organisant des réunions dans la région de l'Asie et du Pacifique, est pleinement reconnue dans les résolutions de l'Assemblée générale. Les États Membres et les groupements universitaires de la région sont convaincus que ce dialogue doit être poursuivi afin d'identifier les questions urgentes touchant au désarmement et à la sécurité dans la région et d'encourager les initiatives à ce niveau. Le Centre a établi un réseau qui le met en relation avec ses interlocuteurs de la région, et qui permet d'échanger des données et des informations et d'étudier les possibilités de collaborer à des activités conjointes dans les domaines du désarmement et de la sécurité en Asie et dans le Pacifique. Le site Web du Centre, créé en janvier 2002, a été développé depuis. Une brochure décrivant les travaux du Centre a été publiée et largement diffusée.

17. Le Centre a commencé les activités préparatoires en vue d'une conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement intitulée « Maîtrise des armements et désarmement : perspectives d'avenir », qui aura lieu à Osaka, Japon, du 19 au 22 août 2003. Il sera question notamment de la situation actuelle en matière de sécurité dans la région, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de l'établissement d'une culture de la paix.

18. En réponse à une demande de l'Assemblée générale contenue dans les résolutions 52/38 S, 53/77 A, 55/33 W et 57/69, le Centre a continué de fournir une assistance aux cinq pays d'Asie centrale (C5 – Kazakhstan, Kirghizistan,

Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) pour établir la version finale d'un traité en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Afin de faciliter ce processus, le Centre a organisé depuis 1998 six réunions de groupe d'experts patronnées par l'Organisation des Nations Unies, dont la dernière a eu lieu à Samarkand, Ouzbékistan, du 25 au 28 septembre 2002. Lors de cette réunion, les experts des cinq pays ont convenu d'un texte de traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (texte de Samarkand).

19. Des consultations ont lieu actuellement entre les pays du C5 et les cinq États dotés de l'arme nucléaire afin d'obtenir l'appui de ces derniers au texte de Samarkand. Le Centre a organisé deux réunions afin de faciliter ces consultations. Il a organisé aussi une série de consultations officieuses entre les pays du C5 afin de résoudre les problèmes en suspens. Il a l'intention d'organiser prochainement une autre réunion de groupe d'experts patronnée par l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général espère qu'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale sera bientôt conclu et signé, et qu'il contribuera à l'action menée par la communauté internationale pour la non-prolifération des armes nucléaires. Il tient à remercier le Gouvernement japonais de son généreux appui financier à cette initiative.

20. En outre, pour répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/77 D, 55/33 S et 57/67, le Centre a continué de fournir une assistance à la Mongolie afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. En janvier 2003, il a organisé une consultation officieuse entre organismes pertinents des Nations Unies afin d'examiner l'évolution du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

21. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a fourni des services fonctionnels et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le neuvième Colloque de Kanazawa sur l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenu du 10 au 12 juin 2003 sur le thème de la sécurité et la stabilité dans l'Asie du Nord-Est et le rétablissement de la confiance. Les participants ont examiné les mesures de désarmement, le terrorisme et la criminalité organisée, la promotion d'une culture de la paix, la péninsule coréenne et le problème des réfugiés et de l'eau. Le Directeur du Centre a participé au Colloque et en a présidé les séances plénières. Le Centre aidera aussi la ville de Nagasaki à organiser un colloque sur le thème « Les Nations Unies et le désarmement » qui devrait se tenir le 24 août 2003.

III. Dotation en effectifs et financement

22. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. Dans sa résolution 57/92, l'Assemblée s'est félicitée de l'appui politique et des contributions financières volontaires que le Centre régional continuait de recevoir, qui étaient essentiels à la poursuite de ses activités, et a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans les limites des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activités. L'Assemblée a aussi prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois

qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement.

23. À cet égard, les consultations se sont poursuivies avec le gouvernement hôte afin d'accélérer le transfert du Centre à Katmandou. Il convient de rappeler que les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été présentées aux autorités népalaises pour examen le 6 décembre 2001 et le 12 avril 2002, respectivement. Par la suite, des rappels ont été envoyés aux autorités népalaises le 9 décembre 2002, le 3 février 2003 et le 6 mai 2003, et l'on attend leur réponse.

24. Au cours de la période considérée, d'août 2002 à juillet 2003, des contributions volontaires d'un montant de 36 000 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements de la République de Corée et de la Mongolie pour leur contribution.

25. Le Secrétaire général souhaite aussi remercier les Gouvernements indonésien, japonais, coréen et ouzbek ainsi que la ville de Kyoto pour l'appui financier et technique qu'ils ont apporté aux conférences et réunions des Nations Unies organisées par le Centre au cours de l'année écoulée. Il se félicite de l'appui politique et financier que le Centre continue de recevoir de la région.

26. L'effectif du Centre régional comprend actuellement le Directeur et un fonctionnaire de la catégorie des services généraux.

IV. Conclusions

27. **Comme par le passé, le Centre a servi de cadre au dialogue régional et sous-régional sur les questions de sécurité et les questions relatives au désarmement mondial et régional et il a permis d'appuyer les initiatives régionales dans les domaines du désarmement et de la sécurité. Les États Membres et la communauté de l'Asie et du Pacifique se sont vivement félicités de ce rôle joué par le Centre.**

28. **Pour promouvoir une coopération et une interaction accrues, le Centre a élargi ses contacts avec les établissements universitaires, les fondations et les organisations régionales et sous-régionales en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'avec les organisations internationales qui travaillent dans le domaine du désarmement. Il a réussi à susciter l'intérêt du public pour l'évolution et les progrès du désarmement et de la sécurité dans la région. Grâce à son site Web et à la production d'une brochure sur ses diverses activités, laquelle a été largement diffusée, le Centre a élargi encore la communication avec ses interlocuteurs.**

29. **Pour pouvoir développer le champ de ses activités, qui sont exclusivement tributaires des contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées, il est indispensable que le Centre dispose d'un appui financier accru et stable. Tout en exprimant sa gratitude pour les contributions reçues, le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres, en particulier à ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, de continuer de verser ou d'augmenter leur contribution au Centre, afin de soutenir son programme d'activités.**

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
pour l'exercice 2002**

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Solde au 1er janvier 2002.	137 196
II. Recettes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002.	
Contributions volontaires ^a	36 000
Revenus de placements	10 500
Recettes diverses.	44 241
Total partiel.	227 937
III. Dépenses entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002	-
Ajustement au titre de la période précédente	(3 000)
IV. Solde au 31 décembre 2002	224 937

Note : Ces chiffres sont extraits de l'état financier pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2002.

^a 2002 : République de Corée (15 000 dollars), Mongolie (1 000 dollars).

2003 : République de Corée (20 000 dollars)

Annexe II

Activités à financer

Projet I

Intitulé du projet

Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement consacrée à la maîtrise des armes, au désarmement et à leur évolution future

Objet

Aider la communauté de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les questions de sécurité internationale et de désarmement

Lieu

Osaka (Japon)

Durée

Quatre jours (19-22 août 2003)

Nombre de participants

Soixante participants (universitaires, représentants d'États et d'ONG)

Prévisions de dépenses

a) Frais de voyage des participants.	127 400
b) Frais de voyage du personnel.	25 100
c) Dépenses de fonctionnement	25 000
Total	177 500

Projet II

Intitulé du projet

Réunion de groupe d'experts patronnée par les Nations Unies sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

Objet

Permettre aux cinq pays d'Asie centrale de parvenir à une position commune au sujet des observations formulées par les États dotés de l'arme nucléaire sur le texte de Samarkand concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

Lieu

Tachkent (Ouzbékistan)

Durée

Quatre jours (septembre 2003)

Nombre de participants

Dix (deux experts de chaque État d'Asie centrale)

Prévisions de dépenses

a) Frais de voyage des participants.	12 700
b) Frais de voyage du personnel.	46 400
c) Dépenses de fonctionnement	30 950
Total	90 050

Projet III**Intitulé du projet**

Conférence sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Objet

Promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique en tenant compte du résultat de la première Réunion biennale des États

Lieu

Pacifique Sud

Durée

Trois jours (mars ou avril 2004)

Nombre de participants

Une trentaine de participants venant de la région de l'Asie et du Pacifique

Prévisions de dépenses

a) Frais de voyage des participants.	48 500
b) Frais de voyage du personnel.	25 000
c) Dépenses de fonctionnement	22 000
Total	95 500